

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
Band: 70 (2012)
Heft: 4

Artikel: L'enfant, un acteur politique novateur : lettre d'enfant "sans autorisation de séjour" aux autorités helvétiques
Autor: Huber, Véronique Pache / Ossipow, Laurence
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-390934>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ENFANT, UN ACTEUR POLITIQUE NOVATEUR; LETTRE D'ENFANT «SANS AUTORISATION DE SÉJOUR» AUX AUTORITÉS HELVÉTIQUES

VÉRONIQUE PACHE HUBER

Département des Sciences sociales, Université de Fribourg

LAURENCE OSSIPOW

Haute école de travail social (HETS), HES-SO, Genève

> La lettre d'un enfant d'origine étrangère et de parents sans autorisation de séjour, est l'objet de cet article. Les auteurs mettent la missive qui a sans doute joué un rôle important dans l'obtention d'un permis de séjour, en perspective. Où l'on constate que l'enfant est un acteur novateur qui indique son rôle politique.

Mots-clés: Enfant, migrants «sans autorisation de séjour», politique, citoyenneté, droits de l'enfant, agencité.

En guise de post-scriptum à ce numéro, nous souhaiterions présenter une lettre qu'une enfant de 11 ans, appelée Anna¹, a écrite en décembre 2011 aux autorités suisses pour soutenir la demande d'obtention d'un permis de résidence «pour cas de rigueur»².

La mère de l'auteure avait adressé à toutes les personnes qui avaient appuyé la demande par des lettres de recommandation une photocopie de cette lettre, rédigée en novembre 2011. Interrogée sur ses motivations à faire circuler cette missive, cette mère nous a expliqué qu'elle considérait que la lettre de sa fille était remarquable à divers égards. Ce courrier était non seulement le fruit de l'initiative personnelle de sa fille, mais contenait aussi des propos remarquables. Une note manuscrite, apportée au dos de la photocopie de la lettre, soulignait toute son importance aux yeux de la mère. On y lisait en effet les lignes suivantes rédigées à l'intention du lecteur/trice: «Je voulais (...) partager la lettre que ma fille a faite pour notre dossier. Elle m'a touchée au fond du cœur et c'est pour cela que je voulais que tu la lises aussi.»

Que l'objectif de la fillette au moment d'écrire ce courrier et celui de sa mère au moment de le faire circuler parmi ses connaissances aient pu ou non coïncider, force est de constater que ce texte expose le point de vue d'une enfant sur sa situation politique ainsi que sur celle de

¹ Désireux de garantir un maximum de reconnaissance à l'initiative de leur fille, ses parents auraient souhaité que soit publiée la version manuscrite de la lettre portant le nom véritable de leur fille. La fillette, en revanche, a préféré l'anonymat et a demandé que son nom véritable soit remplacé par un nom d'emprunt et que sa lettre soit publiée en caractères d'imprimerie.

² Pour les démarches et les types de permis, voir par exemple <http://www.odae-romand.ch>, site consulté le 15 novembre 2012.

sa sœur et de sa mère. Cette lettre donne aussi un aperçu inédit sur la capacité d'initiative d'une enfant sur le plan politique. Même si elle n'a pas connaissance de tous les tenants et aboutissants de sa démarche, la fillette estime que sa missive pourrait être décisive pour son avenir et celui de sa famille.

Pour convaincre les autorités publiques dont dépend l'obtention du permis, la fillette expose la manière dont son statut politique (son absence de statut légal) conditionne sa vie quotidienne, en s'immiscant dans des contextes et des relations de prime abord non politiques, tel que le milieu scolaire, et les relations entre pairs. Elle explique que l'absence de statut légal perturbe la participation des enfants «sans-papiers» aux activités usuelles de leur classe d'âge. Ainsi, elle entrave l'accomplissement d'exercices pédagogiques ordinaires (par exemple, la traditionnelle narration du week-end passé en famille) ou encore le partage d'activités récréatives (les courses d'école et les camps devant impérativement se dérouler en Suisse si la classe souhaite ne pas exclure les sans-papiers).

Sur le plan des droits fondamentaux reconnus aux enfants, l'argumentaire de la jeune auteure se focalise sur l'absence de liberté de mouvement, sans mentionner la privation d'autres droits accessibles aux citoyennes et citoyens suisses comme aux migrant-e-s dotée-s d'un statut légal (en particulier l'accès à la formation et à l'emploi). A la différence de certains jeunes adultes «sans autorisation de séjour» (Carbajal & Ljuslin 2012), elle omet d'évoquer l'intégration économique et sociale de ses parents ou encore leur contribution au financement des institutions publiques helvétiques par le biais du versement de charges sociales et d'impôts. Elle insiste en revanche sur l'importance que revêt, pour elle, l'intégration, c'est-à-dire les liens tissés au quotidien entre pairs et dans les institutions. L'attention portée à ces dimensions banales et triviales ainsi que l'accent mis sur les modes de subjectivation propre à chaque personne recouvrent bien ce que Neveu (2009) désigne par la notion de «citoyenneté non scalaire». Les contacts étroits avec les pairs fréquentés dans différents endroits, notamment à l'école, se cristallisent aussi dans l'évocation d'aspirations communes, entre autres dans le domaine des activités ludiques. Ainsi, la lettre expose son désir de partager les mêmes espaces (tout à la fois réels et imaginaires) que ses camarades d'école et de voisinage. Plus spécifiquement, elle traduit le souhait de franchir occasionnellement les frontières nationales pour se rendre, le temps d'un week-end, dans des hauts lieux d'une certaine «culture enfantine» narrés et vantés dans les préaux. Loin de souligner le désir de la fillette de quitter le territoire helvétique pour un autre pays, le souhait de se rendre dans des parcs d'attraction européens majeurs atteste la proximité sociale, culturelle et affective avec les pairs, ces alter ego au contact desquels se forment les identités et les goûts. Cet ancrage dans la société helvétique s'accompagne, symétriquement, d'une prise de distance du pays d'origine, avec lequel le contact est d'autant moins entretenu que les enfants sont privés de la possibilité de s'y rendre en raison des difficultés associées au passage des frontières.

Le courrier de la fillette témoigne encore des conséquences que revêt, pour les enfants, le décalage entre le sentiment d'appartenance à la société helvétique et l'absence de reconnaissance statutaire de la part des autorités fédérales, cantonales, communales. Ce déni de légitimité peut d'ailleurs affecter négativement la construction de l'identité sociale et perturber l'établissement des relations avec les pairs, lorsque l'absence de permis de séjour est endossée comme une lacune personnelle au lieu d'être perçue comme une résultante du décalage exis-

tant entre les différentes modalités d'intégration (économique, sociale, politique et légale) des migrants sans autorisation de séjour.

In fine, ce texte nourrit également notre réflexion sur la capacité des enfants d'être des acteurs sociaux. Cette capacité se reflète non seulement 'dans leur participation à la construction de leur vie quotidienne, notamment par le biais des relations significatives qu'ils établissent avec les membres de leur entourage (Prout & James 1990:8, cité par James 2011). Elle se cristallise aussi dans les relations volontairement établies avec des institutions: en effet, l'auteure de cette missive a spontanément pris la parole et même la plume pour s'adresser directement aux autorités afin d'infléchir une décision administrative d'une importance considérable pour elle et pour ses proches. En interpellant les pouvoirs publics, cette enfant prouve aussi qu'elle estime sa propre expérience et sa parole comme dignes d'être entendues et prises en compte. Ce faisant et peut-être même sans en être consciente, elle se prévalait du «droit d'être entendu», établi par l'article 12 de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant³.

Quel a été le poids de cette lettre? La décision positive, communiquée le 13 août 2012 et qui octroie un permis à la mère et à ses deux filles, ne permet pas de le savoir. Il n'en demeure pas moins que la démarche de la fillette atteste clairement que les enfants ne doivent pas seulement être considérés comme des «citoyens de demain», mais comme des acteurs politiques à part entière, dignes de reconnaissance.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CARBAJAL Myriam; LJUSLIN Nathalie, 2012. «Etre jeune, privé-e de statut légal et citoyen-ne, est-ce possible ?», in: Véronique PACHE HUBER et Laurence OSSIPOW (eds), *Les enfants comme enjeux et comme acteurs: appartenances, relations interindividuelles et logiques institutionnelles*, numéro spécial de Tsantsa, *Revue suisse de la société d'ethnologie* no 17: p. 106-115

JAMES Allison, 2011. «Agency» in: J.QVORTRUP, W. A. CORSARO, M. HONIG (eds) *The Palgrave Handbook of childhood studies*, 34-45. New York: Macmillan

NEVEU Catherine, 2009. «Comment faire l'anthropologie d'un objet «trop lourd». Approche anthropologique de la citoyenneté en France». *Anthropologie et Sociétés* 33(2) : 25-42.

PACHE HUBER Véronique; OSSIPOW Laurence, 2012. «Introduction», in: Véronique PACHE HUBER et Laurence OSSIPOW (eds), *Les enfants comme enjeux et comme acteurs: appartenances, relations interindividuelles et logiques institutionnelles*, numéro spécial de Tsantsa, *Revue suisse de la société d'ethnologie* no 17: p. 19-35

³ L'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant dispose ce qui suit:

«(a) Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.

(b) À cette fin, on donnera notamment à l'enfant la possibilité d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative l'intéressant, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un représentant ou d'une organisation appropriée, de façon compatible avec les règles de procédure de la législation nationale.»

(Source : http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/docs/AdvanceVersions/CRC-C-GC-12_fr.pdf)

ANNEXE

Lettre d'enfant adressée aux autorités suisses pour soutenir une demande d'obtention d'un permis de résidence «pour cas de rigueur»

Je m'appelle Anna... J'ai 11 ans et je suis en 5ème année au collège x. Quand ma maman m'a dit que nous allions faire la demande de permis, j'ai sauté de joie. Chaque lettre qu'elle a reçue pendant ces dernières semaines (recommandation pour appuyer sa demande), on les a lues ensemble. Alors, je lui ai demandé si je pouvais faire une lettre, moi aussi.

Ma mère, ma sœur qui va bientôt avoir 5 ans et moi, nous étions parties le samedi 3 octobre à une manifestation pour les sans papiers. Ils criaient 'solidarité pour les sans-papiers!', même ma soeur, mais pas moi!

Le lundi 5, à la rentrée de classe, ma maîtresse m'a demandé qu'est-ce que j'avais fait pendant le week-end. J'ai répondu: on est allé à Berne. Elle m'a dit: tu as de la famille là-bas? Tu as visité quelque chose? Tu as fait quoi?

J'ai répondu seulement: marcher.

J'ai raconté le soir même à maman mon histoire et elle a été surprise. Elle m'a dit pourquoi tu n'as pas dit la vérité. J'ai répondu parce que j'ai honte. Ma maman s'est assise à côté de moi et m'a dit «ma grande». Pour la deuxième fois cette année, elle m'a appelé comme cela; la première fois, c'était quand mes parents se sont divorcés. Elle m'a dit, que ce n'était pas honteux de ne pas avoir le permis. Mais qui pourra expliquer cela à mes copains de classe? Je voudrais simplement être égale à eux. Surtout pouvoir voyager comme eux: aller à Europa-Park; ma sœur voudrait aller à Disneyland et tous ensemble aller voir la mer.

Cela va bientôt être Noël et je ne crois plus au père Noël. Mais peut-être qu'il existe en réalité. Je voudrais demander juste une seule chose: avoir le permis qu'il nous faut pour ne plus avoir honte et être enfin comme tous les autres !

J'ai fait toute ma scolarité en Suisse et j'aimerais rester vivre ici, car je ne connais pas l'Equateur.

LE MYTHE DE LA CAVERNE REVISITÉ À L'AUNE DES OUTILS DE MANAGEMENT MODERNE

CALIN IONESCU

Haute école de gestion (HEG) Arc, Delémont et Neuchâtel
calin.ionescu@he-arc.ch

Ouvrage:

Le Management des Salles de Marchés: Une ballade au cœur des marchés financiers

Béatrice Guynamant Chiabai

Éditions Economica, oct. 2012, 152 pages, 29.00 francs

ISBN 978-2-7178-6507-3

Adulé, idolâtré ou détesté, le monde de la finance, véritable épine dorsale de l'économie de marché, fait indubitablement partie intégrante du quotidien de l'homo oeconomicus que nous sommes tous devenus par la force des choses. Cela interdit de facto d'avoir l'outrecuidance de l'ignorer pour quelques fallacieux prétextes que ce soit. Universellement valable, le postulat connaître pour comprendre prend ici toute sa valeur. Par-delà la perception qu'il renvoie et les fantasmes qu'il engendre, l'univers opaque de la finance et de ses salles de marchés est vraisemblablement de plus en plus craint, car perçut comme un diktat hors de contrôle auquel nul n'échappe. Ses récentes et nombreuses dérives ont ramené à la lumière la responsabilité ou l'irresponsabilité des traders, qui sont également celles de tout un système. En faisant pénétrer le lecteur à l'intérieur de ces cavernes postplatoniciennes du XXI^e siècle que sont les salles des marchés, présentés par l'auteur comme «une bulle, sorte de sympathique cocon qui abrite les concurrences les plus farouches, agressives, mais totalement solidaires face à l'extérieur», cet ouvrage mérite pour cette unique raison, toute notre attention. Nonobstant l'impact réel résultant des interactions entre les opérateurs de marchés, le spectacle qui s'y déroule quotidiennement est avant tout absolument fascinant. L'auteur dépeint un environnement élitiste, individualiste et opportuniste par excellence, au fonctionnement méritocratique génétiquement ancré, qui sanctionne quasi instantanément la qualité du travail de ses acteurs. Dans leur quête du profit, de la rémunération la plus élevée possible, mais aussi de la reconnaissance, de la chaleureuse lumière des projecteurs du devant de la scène, ses derniers en deviennent presque attachants.

Au-delà de cette unité de lieu, le dessin même de l'ouvrage est d'explorer et de s'interroger dans cet univers à l'implacable logique marchande, sur les défis réels auxquels sont confrontés les managers des salles de marchés, face à des «fauves» attisés constamment par tout ce

qui compose invariablement leur quotidien: argent, stress, risque et incertitude. Mobilisant des théories connues dans le domaine du management, de la sociologie ou de la théorie des jeux et de l'incertitude, l'ouvrage les adapte au contexte spécifique des salles des marchés. Si le management est habituellement considéré comme un art, dans un univers si particulier il devient certainement l'art de la guerre.

Offrant une lecture rapide et concise l'ouvrage a le mérite de s'adapter au public auquel il s'adresse en premier : celui des salles de marchés.

Au débat rouvert par la récente crise financière, la contribution pertinente de cet ouvrage se résume ainsi: l'évolution des marchés financiers étant par essence déterminée par les interactions des acteurs qui le constitue, chercher à mieux canaliser les compétences de ces derniers grâce à un management et des techniques adéquates, fait sens. Réinventer aujourd'hui la finance, en débutant la démarche par les premiers concernés, semble être une nécessité, sous peine de voir le domaine devenir durablement aux yeux de tous le fossoyeur de la société moderne.

